



**S.I.A.V.O.S**  
**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT**  
**DE LA VALLEE DE L'OISE SUD**

22bis rue des Gords  
95430 AUVERS SUR OISE  
Tel : 01 34 48 42 59  
Fax : 01 30 35 94 25  
[www.siavos.fr](http://www.siavos.fr)

**MAITRISE DES EAUX PLUVIALES ET DE RUISSELLEMENT**

**COMMUNE D'AUVERS SUR OISE**

**SECTEUR COPPEE**

---

**DECLARATION D'INTERET GENERAL (DIG)**

**DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE**

---

Dossier d'enquête publique réalisé par le bureau d'études ENVIREAU Conseils pour le compte du SIAVOS



**SIAVOS**  
22bis rue des Gords  
95 430 AUVERS SUR OISE

<b>0</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>
<b>6</b>	<b>7</b>	<b>8</b>

**AVRIL 2022**

# **SOMMAIRE**

## **A.1- MÉMOIRE JUSTIFIANT L'INTERET GENERAL DE L'OPERATION.**

## **A.2- MÉMOIRE EXPLICATIF PRESENTANT DE FACON DETAILLEE :**

- Une estimation des investissements par catégorie de travaux, d'ouvrages ou d'installations ;
- Les modalités d'entretien ou d'exploitation des ouvrages, des installations ou du milieu qui doivent faire l'objet des travaux ainsi qu'une estimation des dépenses correspondantes ;

## **A.3- CALENDRIER PREVISIONNEL DES TRAVAUX.**

## **A.4- ETAT PARCELLAIRE**

## **A.5- PLAN PARCELLAIRE**



**S.I.A.V.O.S**  
**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT**  
**DE LA VALLEE DE L'OISE SUD**

22Bis rue des Gords  
95430 AUVERS SUR OISE

Tel : 01 34 48 42 59

Fax : 01 30 35 94 25

[www.siavos.fr](http://www.siavos.fr)

**MAITRISE DES EAUX PLUVIALES ET DE RUISSELLEMENT**

**COMMUNE D'AUVERS SUR OISE**

**SECTEUR COPPEE**

---

**DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE**

---

**PIECE A1- MÉMOIRE JUSTIFIANT L'INTERÊT GENERAL**  
**DE L'OPERATION**

Dossier d'enquête publique réalisé par le bureau  
d'études ENVIREAU Conseils pour le compte du  
SIAVOS



**SIAVOS**  
22bis rue des Gords  
95 430 AUVERS SUR OISE

<b>0</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>
<b>6</b>	<b>7</b>	<b>8</b>

**AVRIL 2022**

# SOMMAIRE

-----

1- Rappel de la situation. Désordres rencontrés.....	2
2- Analyse des phénomènes. Solution préconisée.....	5
3- Justification de l'intérêt général de l'opération.....	7

DI 6 Secteur  
Coppée



Yolande  
Directeur



1

## JUSTIFICATION DE L'INTERET GENERAL DE L'OPERATION

### 1- Rappel de la situation. Désordres rencontrés.

Les fortes précipitations observées sur la commune d'Auvers sur Oise les 13 Mai, 3 juin, 22 juin et dans la nuit du 27 au 28 juin dernier ont généré des coulées boueuses qui se sont formées sur le plateau agricole en amont et qui ont rejoint la zone urbanisée au droit de la rue François Coppée à Auvers sur Oise en provoquant d'importants dégâts.

Les désordres constatés sont des coulées de boues traversant les propriétés et entraînant des chutes de pierres provenant des falaises calcaires. Les coulées de boues sont associées à des glissements de terrain et des chutes de pierres.

Ces phénomènes se sont répétés 4 fois en un peu plus d'un mois. Les dégâts sont uniquement matériels avec des jardins et voies de circulation traversés par des coulées de boues nécessitant un nettoyage conséquent.

### PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE 1



Jardins et habitations impactés par les inondations rue F. Coppée à Auvers sur Oise

## PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE 2



**Dégâts au droit des habitations**



**Coulées boueuses observées dans les rues d'Auvers sur Oise.**

### **Localisation du bassin versant amont.**

A l'aval du chemin rural des Clos, la pente des terrains s'accroît augmentant la vitesse des écoulements et générant des apports d'eau chargée de matières en suspension.



### Axe d'écoulement à l'origine des coulées boueuses

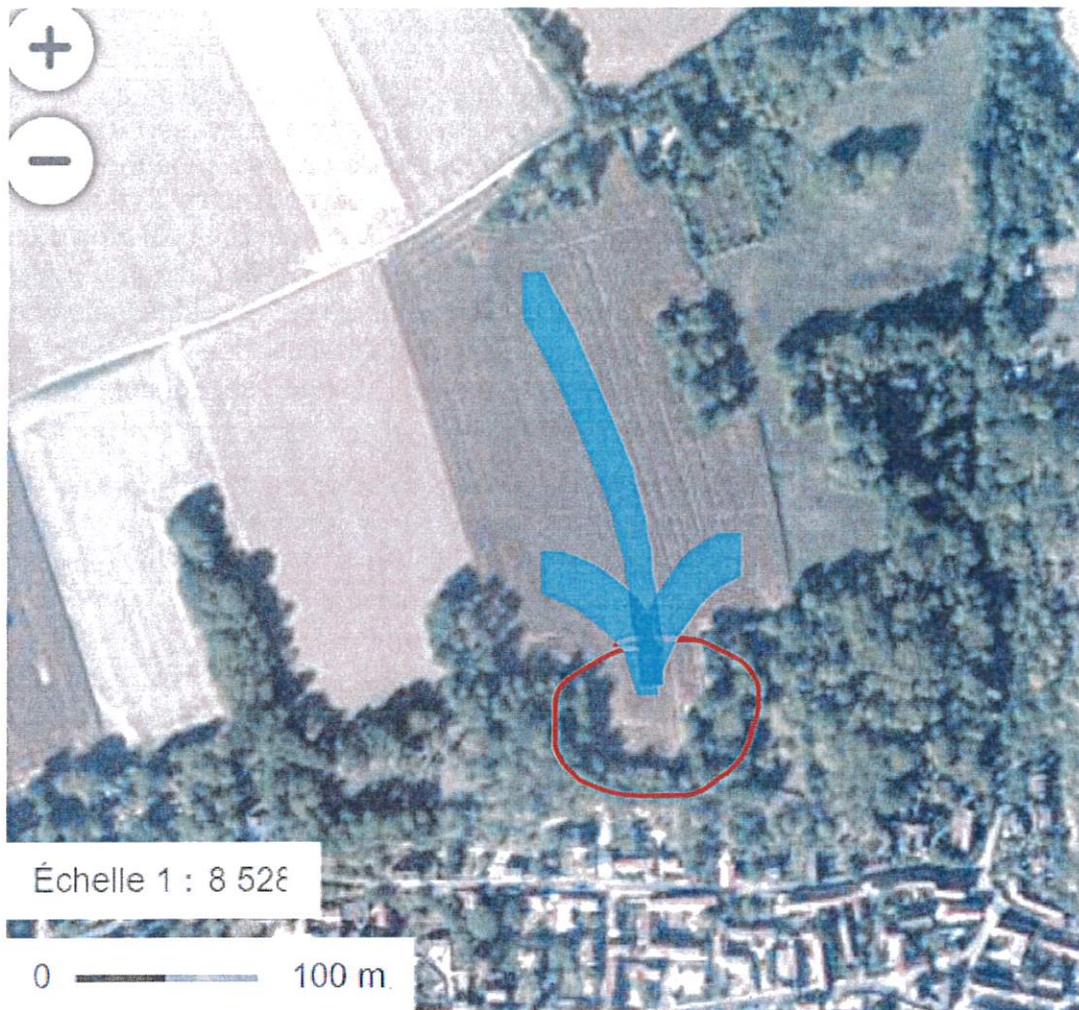
Les coulées d'eau et de boue atteignent les versants et se déversent sur les habitations en contrebas. Les vitesses d'écoulement sont importantes.



Secteur impacté à multiples reprises.







**Localisation des écoulements. Source géoportail.**



### 3- Justification de l'intérêt général de l'opération

Les aménagements hydrauliques doux projetés sont d'intérêt général pour les différentes raisons suivantes :

- Les aménagements projetés permettent d'augmenter la surface tampon en bordure de versant susceptible de prendre en charge le ruissellement et de limiter les risques de coulées boueuses en assurant une meilleure protection des biens et des personnes rue F. Coppée. Les aménagements de ce type ont déjà montré leur efficacité sur les bassins versants agricoles. Les phénomènes rencontrés peuvent s'avérer dangereux pour les populations justifiant leur intérêt vis-à-vis de la sécurité publique. La maîtrise des ruissellements permet également de réduire les risques d'affaissement/éboulement des coteaux calcaires.
- Les aménagements projetés vont permettre de réduire l'impact des coulées boueuses et les coûts associés pour les collectivités. La réduction des risques d'inondation et de coulées boueuses permet de réduire l'impact sur les biens (chaussées, réseaux...) et de limiter l'entretien après les orages.
- Les aménagements projetés ont un impact positif sur la réduction des matières en suspension dans l'eau contribuant à améliorer la qualité des eaux des rivières dans le cadre des objectifs de qualité des eaux et cours d'eau (DCE). Ils permettent de limiter le départ des fines et contribuent à retenir une partie des matières en suspension sur le site, matières en suspension qui peuvent ensuite être régaliées à nouveau sur les terres agricoles en amont (réduction de l'érosion des terres arables). La rétention et la décantation des matières en suspension permettent de réduire l'impact sur le milieu aquatique à l'aval hydraulique.
- Les aménagements projetés contribuent à renforcer la lisière forestière en limite de plateau améliorant la biodiversité du site et contribuant à maintenir la continuité des trames boisées sur le plateau agricole d'Auvers sur Oise.

Les événements passés ainsi que les quatre derniers orages de mai et juin montrent que la rue F. Coppée peut être très impactée par les ruissellements provenant du plateau. Les dégâts y sont systématiques.

La fréquence importante des orages ces deux derniers mois (4 événements rapprochés), la probabilité que la situation ne s'améliore pas (risques orageux accrus dans un contexte de réchauffement climatique) et l'impact psychologique répété sur les populations sinistrées appellent à une intervention rapide sur ce secteur.

Si aucune conséquence n'est à déplorer à ce jour sur la sécurité des populations, le risque subsiste. La situation doit être améliorée rapidement afin d'éviter une succession d'inondations pouvant à nouveau impacter les personnes et les biens.



**S.I.A.V.O.S**  
**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT**  
**DE LA VALLEE DE L'OISE SUD**

22Bis rue des Gords  
95430 AUVERS SUR OISE

Tel : 01 34 48 42 59

Fax : 01 30 35 94 25

[www.siavos.fr](http://www.siavos.fr)

**MAITRISE DES EAUX PLUVIALES ET DE RUISSELLEMENT**

**COMMUNE D'AUVERS SUR OISE**

**SECTEUR COPPEE**

**DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE**

**PIECE A2- MÉMOIRE EXPLICATIF DE L'OPERATION**

Dossier d'enquête publique réalisé par le bureau d'études ENVIREAU Conseils pour le compte du SIAVOS



**SIAVOS**  
22bis rue des Gords  
95 430 AUVERS SUR OISE

0	1	2
3	4	5
6	7	8

**AVRIL 2022**

## SOMMAIRE

1- Contexte réglementaire des travaux envisagés.....	2
2- Principe des travaux envisagés.....	3
3- Description détaillée des travaux envisagés.....	4
3.1- Aménagements projetés pour la maîtrise des ruissellements.....	4
3.2- Accès au site pour le suivi et l'entretien.....	5
4- Aspect foncier.....	6
5- Estimation des investissements par catégorie de travaux.....	7
6- Modalités d'entretien des aménagements.....	7
7- Coûts de suivi et d'entretien des aménagements.....	8



## 1- Contexte réglementaire des travaux envisagés.

Les travaux envisagés par le SIAVOS pour améliorer la situation vis-à-vis de la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement sur le plateau agricole dominant la rue François Coppée à Auvers sur Oise (95) sont des travaux d'hydraulique douce comprenant l'aménagement d'une noue et la création d'une prairie plantée d'essences locales arborées et arbustives. Ces aménagements s'inscriront sur les terrains agricoles en bordure de plateau, dans la continuité des boisements existants qui surplombent la zone urbaine impactée.

Le SIAVOS a tout d'abord souhaité agir dans le cadre de l'article R 214-44 du code de l'Environnement qui permet d'intervenir sans autre procédure pour prévenir un danger grave et imminent en déposant un dossier auprès de la préfecture du Val d'Oise début juillet 2021.

Dans ce cadre, l'instruction par les services de la Police de l'Eau n'a pu aboutir car il ne peut s'agir d'une opération d'urgence visant à se prémunir d'un danger grave et imminent. En effet, l'article ne peut s'appliquer à la présente demande car, si les précédentes inondations ont provoqué des dégâts matériels qui confirment la nécessité d'intervenir pour prévenir les aléas futurs, le caractère imminent d'un risque d'orage ne peut être retenu (à la différence de la rupture d'un barrage ou l'effondrement d'une falaise).

Les aménagements proposés doivent donc être instruits dans le cadre d'une procédure de déclaration d'intérêt général (DIG) voire d'une autorisation environnementale.

Par ailleurs, la gestion des ruissellements est visée sous la rubrique 2.1.5.0 de la nomenclature de la loi sur l'eau (rejet des eaux pluviales). Le service de la Police de l'Eau du Val d'Oise a cependant précisé qu'afin de faciliter l'intervention des maîtres d'ouvrage, il a été décidé, dans le Val-d'Oise, de dispenser de cette procédure loi sur l'eau les aménagements d'hydraulique douce comme les fossés-haies-talus ou les rehausses de chemins. En revanche, les bassins de retenue ou les fossés rejetant directement dans un cours d'eau sont soumis à un dossier « loi sur l'eau ».

Le projet envisagé en amont de la rue François Coppée, constitué d'une noue hydraulique et de surfaces enherbées et plantées, constitue bien des travaux d'hydraulique douce et **nécessite une DIG avec enquête publique sans réaliser de dossier loi sur l'eau**. Aucun rejet ne s'effectue dans un cours d'eau.

Les travaux seront réalisés pour l'essentiel en domaine privé. Le projet est soumis à une DIG avec enquête publique et comporte un volet parcellaire.



## 2- Principe des travaux envisagés.

Les travaux projetés ne peuvent garantir une protection absolue contre le ruissellement et les coulées boueuses mais ont pour objectif d'améliorer la prise en charge des ruissellements et de réduire l'impact des coulées boueuses sur les habitations de la rue François Coppée à l'aval.

Les aménagements sont doux et ne nécessitent pas de travaux conséquents à fort impact sur le milieu naturel. Ils contribuent à améliorer la gestion des eaux de ruissellement du plateau en participant à une meilleure biodiversité (reconstitution de la lisière de boisement).

Les caractéristiques du site peuvent être appréciées au travers des photographies ci-dessous. On distingue la présence d'une fine lisière boisée en bordure de plateau et des terrains en pente actuellement cultivés.

Le projet a pour but de prendre en charge les ruissellements avant qu'ils ne rejoignent le bord de coteau. Le principe consiste à réaliser une noue captant les ruissellements associés à une bande enherbée en amont, la noue assurant une diffusion sur la prairie aval sans concentrer les flux.



Photographies du site.



### 3- Description détaillée des travaux envisagés.

#### 3.1- Aménagements projetés pour la maîtrise des ruissellements.

Les travaux envisagés consistent à réaliser sur les principes exposés précédemment :

- Une bande enherbée collectant les eaux de ruissellement provenant des terres agricoles à l'amont.

**La bande enherbée** aura une largeur moyenne de 25 m avec une largeur plus conséquente à l'Est du site sur une trentaine de mètres (parcelles AD n°391 en totalité AD n°390 et AD n°392 en partie). Elle sera constituée d'une prairie fleurie de type Primula composée de 50% de fleurs sauvages et de 50% de graminées sur une superficie totale de 1700 m<sup>2</sup> environ après préparation du sol. Cette bande enherbée aura pour fonction hydraulique de réduire les vitesses d'écoulement et de prendre en charge les ruissellements concentrés pour assurer une diffusion des flux, décanter et filtrer les eaux afin d'abattre la charge en matières en suspension.

- Une noue de décantation-stockage-diffusion.

Immédiatement à l'aval, **la noue** d'une largeur en gueule de 3m et d'une largeur en fond de 1m présentera des talus de 1/1. Cette noue collectera les flux pris en charge par la bande enherbée et assurera le stockage et la décantation complémentaire des eaux. La noue présentera un linéaire de 65 m environ pour un stockage estimé de 2m<sup>3</sup> par ml soit 130 m<sup>3</sup> et sera réalisée en travers de la pente sur les parcelles AD n°392 à AD n°397). Lorsque la noue sera pleine, les débordements s'opéreront de façon diffuse (débordement sur tout le linéaire) vers la prairie aval qui prendra alors en charge ces ruissellements diffus. Il est prévu le busage ponctuel sur 3 m environ du fossé afin de permettre le passage d'un véhicule pour l'entretien.

- Une zone boisée aval

Les terrains concernés par **la zone boisée** (parcelles AD n°392 à AD n°397) seront plantés d'arbustes de type charmille et noisetier de façon à former 4 haies champêtres se composant chacune de 3 rangs d'arbustes et d'arbres (arbres composés de charme, de chêne et d'érable). Les plants seront protégés contre les rongeurs. Les plantations seront réalisées à raison de 126 arbustes et 24 arbres pour une superficie totale d'environ 1700 m<sup>2</sup>. La surface boisée prendra en charge les ruissellements avant qu'ils n'atteignent la falaise et ne se déversent sur les habitations à l'aval. Elle aura aussi pour fonction d'assurer une décantation des eaux de ruissellement et d'éviter la concentration des flux.

L'ensemble des aménagements concernera les parcelles n°391 à 397 ainsi que la parcelle 390 pour partie, en section AD du cadastre, sur le territoire de la commune d'Auvers sur Oise. Il s'agit de parcelles privées.

Les aménagements projetés seront implantés selon la figure 1 présentée dans la page suivante.





**Figure 1 : Projet d'aménagement pour la maîtrise des ruissellements.**

### 3.2- Accès au site pour le suivi et l'entretien.

Pour permettre la réalisation des travaux, le suivi et l'entretien des aménagements, un accès au site est alors nécessaire. Les terrains situés dans l'emprise du projet ainsi que les terrains nécessaires aux accès sont actuellement cultivés. Les deux exploitants locataires concernés ont été contactés. Le SIAVOS a obtenu leur accord pour la réalisation des aménagements hydrauliques doux sur les parcelles AD n°390 à AD n°397.

En ce qui concerne **les accès** pour les entretiens courants et les interventions d'urgence, il a été convenu entre les exploitants locataires et le SIAVOS la possibilité d'utiliser une bande de 3m de large concernant les parcelles AD n° 186,291,369,370,372,373,374,375,378,379,380,381 et 392 selon le plan de la figure 2 ci-après. Sur cette bande de terrain, aucun aménagement n'est envisagé par le SIAVOS. Elle continuera d'être exploitée. Cependant, le SIAVOS pourra l'emprunter à tout moment pour intervenir sur les aménagements hydrauliques en cas d'urgence (risque d'intervention d'urgence limité compte tenu de la nature des aménagements). Pour les entretiens courants programmés, le SIAVOS contactera l'exploitant qui pourra lui proposer un accès alternatif viable en fonction des cultures et des exploitations en cours (réduction des impacts sur l'activité agricole).

Une convention de passage est rédigée entre le SIAVOS et l'exploitant pour la mise en place de l'accès. En l'absence d'aménagement, celui-ci n'aura pas d'impact sur la propriété privée (non visé par la DIG). Il n'est également pas mis en place de servitude de passage impactant la propriété privée. Il s'agit ici d'un accord entre le SIAVOS et les exploitants pour permettre l'accès. En cas de changement d'exploitant, l'exploitant en titre devra informer le nouvel exploitant de l'existence de la convention qu'il devra signer avec le SIAVOS afin de pouvoir maintenir l'accès. En cas d'impact sur les

cultures du fait de ses interventions, le SIAVOS indemniserà les exploitants sur la base du barème agricole de la chambre d'agriculture.

L'objectif est ici d'impacter le moins possible l'activité agricole sur les parcelles à l'amont et d'éviter l'apparition de surcreusements dans le sens de la pente de part et d'autre d'un accès qui pourrait être matérialisé (incidence des labours de part et d'autre de l'accès matérialisé).



Figure 2 : Accès au site à aménager.

#### 4- Aspect foncier.

Les terrains impactés par les aménagements hydrauliques doux projetés et par la voie d'accès et d'entretien envisagée sont occupés par des exploitants agricoles (locataires) ainsi que par leurs propriétaires.

**Concernant les propriétaires**, l'état parcellaire est présenté en pièce A4 du présent dossier. Ils ont été contactés par courrier en recommandé et où par téléphone dans l'attente d'une réponse pour certains d'entre eux. Le SIAVOS prévoit le cas échéant de négocier l'achat des terrains si l'occasion se présente ou de proposer une indemnité de servitude de l'ordre de 40% de la valeur vénale des terrains.

**Pour les locataires** : Le SIAVOS a obtenu leur accord et prévoit dans le cadre de l'éviction, de les indemniser sur la base des prix d'éviction qui se pratiquent dans le département. La surface totale à indemniser est estimée à :

- Bande enherbée + noue + prairie boisée : 3 780 m<sup>2</sup>

## **5- Estimation des investissements par catégorie de travaux**

Les investissements du SIAVOS pour réaliser les aménagements hydrauliques doux se répartissent de la façon suivante :

### Aménagements hydrauliques doux

- Création de la bande enherbée en amont de la noue.  
Prairie sur 1 800 m<sup>2</sup> = 8 500,00 €
- Réalisation de la noue (pente 1/1) et accès  
65 ml = 4 000,00 €
- Plantation de la zone boisée sur 1700 m<sup>2</sup>  
Préparation de la zone = 1 500,00 €  
1 700 m<sup>2</sup> de prairie boisée = 35 000,00 €

**Le montant total des investissements pour les travaux est estimé à 49 000,00 €**

## **6- Modalités d'entretien.**

Concernant les interventions courantes, il est envisagé 3 interventions d'entretien par an (printemps, fin d'été et automne-hiver)

Le programme d'entretien prévu par le SIAVOS est le suivant :

- Curage de la noue

1 curage annuel (Mars) ainsi qu'un curage après chaque événement pluvieux conséquent (base de 2 événements majeurs par an en moyenne). Scarification du fond pour infiltration une fois par an (Mars).

- Fauchage des bandes enherbées, prairie et voie d'accès enherbée.

3 fauchages par an en moyenne (printemps- début d'été- fin d'été automne).

- Contrôle des reboisements et arrosage des plants (haie)

Il est prévu la réalisation de 5 débroussaillages ainsi qu'une taille par an. Il est également prévu une visite de contrôle et un arrosage si nécessaire.

Les interventions seront réalisées par une entreprise mandatée par le SIAVOS dans le cadre d'un marché public.



## 7- Coûts de suivi et d'entretien.

Le curage et la scarification des fossés s'élèvent à 5 000,00 €/an

Le fauchage des prairies s'élève à 2 000,00 €/an.

L'entretien des espaces boisés s'élève à 3 500,00 €/an.

Le montant total du coût d'entretien s'élève à 10 500,00 €/an. Le SIAVOS prévoit le financement et l'entretien des aménagements dans son budget.





**S.I.A.V.O.S**  
**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT**  
**DE LA VALLEE DE L'OISE SUD**

22Bis rue des Gords  
95430 AUVERS SUR OISE

Tel : 01 34 48 42 59

Fax : 01 30 35 94 25

[www.siavos.fr](http://www.siavos.fr)

**MAITRISE DES EAUX PLUVIALES ET DE RUISSELLEMENT**

**COMMUNE D'AUVERS SUR OISE**

**SECTEUR COPPEE**

**DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE**

**PIECE A3- CALENDRIER PREVISIONNEL DES TRAVAUX**

Dossier d'enquête publique réalisé par le bureau d'études ENVIREAU Conseils pour le compte du SIAVOS



**SIAVOS**  
22bis rue des Gords  
95 430 AUVERS SUR OISE

<b>0</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>
<b>6</b>	<b>7</b>	<b>8</b>

**AVRIL 2022**

## CALENDRIER PREVISIONNEL DES TRAVAUX

Fin Juin 2022 : Obtention de la Déclaration d'Intérêt Général des travaux. Démarrage des travaux.

Mai 2022 : Préparation du marché – consultation – choix de l'entreprise.

Ordre de Service à l'entreprise : Fin juin 2022

2021	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct	Nov
Réalisation de la noue									
Bande enherbée									
Plantation arborée et arbustive									
Accès Chantier									

## CALENDRIER ANNUEL DE SUIVI ET D'ENTRETIEN DES AMENAGEMENTS

	Janv	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct	Nov	Déc
Visite des aménagements												
Entretien annuel de la noue												
Fauchage prairie												
Contrôle des plantations												
Taille des plantations												
Débroussaillage plantations												

Le SIAVOS prévoit le financement et l'entretien des aménagements dans son budget.





**S.I.A.V.O.S**  
**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT**  
**DE LA VALLEE DE L'OISE SUD**

22Bis rue des Gords  
95430 AUVERS SUR OISE

Tel : 01 34 48 42 59

Fax : 01 30 35 94 25

[www.siavos.fr](http://www.siavos.fr)

**MAITRISE DES EAUX PLUVIALES ET DE RUISSELLEMENT**

**COMMUNE D'AUVERS SUR OISE**

**SECTEUR COPPEE**

---

**DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE**

---

**PIECE A4- ETAT PARCELLAIRE**

Dossier d'enquête publique réalisé par le bureau d'études ENVIREAU Conseils pour le compte du SIAVOS



**SIAVOS**  
22bis rue des Gords  
95 430 AUVERS SUR OISE

<b>0</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>
<b>6</b>	<b>7</b>	<b>8</b>

**AVRIL 2022**



**22 bis rue des Gords  
95430 AUVERS SUR OISE**

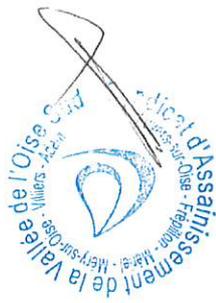
## **Déclaration d'Intérêt Général (DIG)**

### **ETAT PARCELLAIRE**

**Bande enherbée, fossé et prairie plantée.  
Section AD au Lieu-dit « Les Clos ».**

**AUVERS SUR OISE**





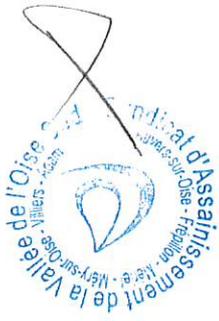
**Commune d'AUVERS SUR OISE**

N° du plan	REFERENCES CADASTRALES		PROJET	PROPRIETAIRES	
	S°-N°	Surface en m²	Lieudit	Inscrits à la matrice cadastrale	Réels ou présumés tels
1	AD 390	2 448	Les Clos	<p><b>Madame LE BOUGEANT Elisabeth, Yvette, Bernadette</b>, retraitée, née le 10 décembre 1949 à PONTOISE (95300), veuve non remariée de Monsieur Alain, André, Henri CHAIRON. Demeurant 10 rue du Vallhermeil à AUVERS SUR OISE (Val d'Oise).</p>	<p><b>Madame LE BOUGEANT Elisabeth, Yvette, Bernadette</b>, retraitée, née le 10 décembre 1949 à PONTOISE (95300), veuve non remariée de Monsieur Alain, André, Henri CHAIRON. Demeurant 10 rue du Vallhermeil à AUVERS SUR OISE (Val d'Oise).</p>

Commune d'AUVERS SUR OISE

REFERENCES CADASTRALES			PROJET		PROPRIETAIRES	
N° du plan	S°-N°	Surface en m <sup>2</sup>	Lieudit	Surface en m <sup>2</sup>	Inscrits à la matrice cadastrale	Réels ou présumés tels
2	AD 391	90	Les Clos	90	<b>Madame COLLIGNON Jeanne, Marie, Lucie,</b> retraitée, née le 06 février 1947 à FRANCONVILLE (Val d'Oise). épouse de Monsieur Michel, Jean, René MABILLOT. Demeurant 06 Rue du Château à ESSEY ET MAIZERAIS (54470).	<b>Madame COLLIGNON Jeanne, Marie, Lucie,</b> retraitée, née le 06 février 1947 à FRANCONVILLE (Val d'Oise). épouse de Monsieur Michel, Jean, René MABILLOT. Demeurant 06 Rue du Château à ESSEY ET MAIZERAIS (54470).
5	AD 394	438	Les Clos	438	<b>Madame COLLIGNON Jeanne, Marie, Lucie,</b> retraitée, née le 06 février 1947 à FRANCONVILLE (Val d'Oise). épouse de Monsieur Michel, Jean, René MABILLOT. Demeurant 06 Rue du Château à ESSEY ET MAIZERAIS (54470).	<b>Madame COLLIGNON Jeanne, Marie, Lucie,</b> retraitée, née le 06 février 1947 à FRANCONVILLE (Val d'Oise). épouse de Monsieur Michel, Jean, René MABILLOT. Demeurant 06 Rue du Château à ESSEY ET MAIZERAIS (54470).





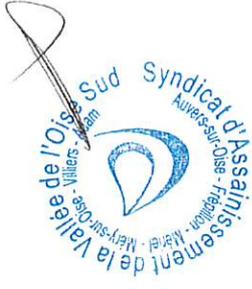
**Commune d'AUVERS SUR OISE**

REFERENCES CADASTRALES				PROJET		PROPRIETAIRES	
N° du plan	S°-N°	Surface en m <sup>2</sup>	Lieudit	Surface en m <sup>2</sup>	Inscrits à la matrice cadastrale	Réels ou présumés tels	
3	AD 392	739	Les Clos	739	<b>Monsieur BERNARD Etienne, Denis, François,</b> ingénieur, né le 31 décembre 1951 à BOULOGNE-BILLANCOURT (Hauts de Seine) et son épouse, <b>Madame VANDEWALLE, Christine, Agnès, Marie, Marie,</b> sans profession, née le 6 janvier 1956 à NEUILLY SUR SEINE (Hauts de Seine). Demeurant ensemble 09 Avenue du Colonel Bonnet à PARIS (75016).	<b>Monsieur BERNARD Etienne, Denis, François,</b> ingénieur, né le 31 décembre 1951 à BOULOGNE-BILLANCOURT (Hauts de Seine) et son épouse, <b>Madame VANDEWALLE, Christine, Agnès, Marie,</b> sans profession, née le 6 janvier 1956 à NEUILLY SUR SEINE (Hauts de Seine). Demeurant ensemble 7 Boulevard Richard Wallace à NEUILLY SUR SEINE (Hauts de Seine).	
7	AD 396	149	Les Clos	149			

Commune d'AUVERS SUR OISE

REFERENCES CADASTRALES				PROJET		PROPRIETAIRES	
N° du plan	S°-N°	Surface en m²	Lieudit	Surface en m²	Inscrits à la matrice cadastrale	Réels ou présumés tels	
4	AD 393	363	Les Clos	363	<b>Madame POSTOLLE Madeleine Jeanne</b> née le 20 septembre 1899. Demeurant 15 rue Guérin à AUVERS SUR OISE (95430).	<b>ORIGINE ANTERIEURE A 1956</b>	





**Commune d'AUVERS SUR OISE**

N° du plan	REFERENCES CADASTRALES		PROJET	PROPRIETAIRES	
	S°-N°	Surface en m²	Lieudit	Inscrits à la matrice cadastrale	Réels ou présumés tels
6	AD 395	748	Les Clos	<p><b>Madame DARGAISSE Raymonde Léa</b>  <b>Clémence</b> demeurant 15 rue Marcel Adam à FREPILLON (95740).</p> <p><b>Madame DARGAISSE Léonne</b> demeurant 1 rue Morris à FREPILLON (95740).</p>	<b>ORIGINE ANTERIEURE A 1956</b>

Commune d'AUVERS SUR OISE

REFERENCES CADASTRALES				PROJET		PROPRIETAIRES	
N° du plan	S°-N°	Surface en m²	Lieudit	Surface en m²	Inscrits à la matrice cadastrale	Réels ou présumés tels	
8	AD 397	176	Les Clos	176	<b>Monsieur DEROSSE Serge</b> demeurant 16 rue Sainte-Cécile à PARIS (75009).	<b>ORIGINE ANTERIEURE A 1956</b>	





**S.I.A.V.O.S**  
**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT**  
**DE LA VALLEE DE L'OISE SUD**

22Bis rue des Gords  
95430 AUVERS SUR OISE

Tel : 01 34 48 42 59

Fax : 01 30 35 94 25

[www.siavos.fr](http://www.siavos.fr)

**MAITRISE DES EAUX PLUVIALES ET DE RUISSELLEMENT**

**COMMUNE D'AUVERS SUR OISE**

**SECTEUR COPPEE**

**DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE**

**PIECE A5- PLAN PARCELLAIRE**

Dossier d'enquête publique réalisé par le bureau d'études ENVIREAU Conseils pour le compte du SIAVOS



**SIAVOS**  
22bis rue des Gords  
95 430 AUVERS SUR OISE

<b>0</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>
<b>6</b>	<b>7</b>	<b>8</b>

**AVRIL 2022**

Département :  
VAL D OISE

Commune :  
AUVERS SUR OISE

Section : AD  
Feuille : 000 AD 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 06/10/2021  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

# 5- PLAN PARCELLAIRE

— : Emprise aménagements projetés

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
SERVICE DEPARTEMENTAL DES  
IMPOTS  
FONCIERS DU VAL D'OISE CENTRE  
DES FINANCES PUBLIQUES 95093  
95093 CERGY PONTOISE CEDEX  
tél. 01.30.75.72.00 -fax  
sdif.val-doise@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

